

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3938

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment dire que les assurés pourront choisir leur âge de départ à la retraite et en même temps affirmer que, pour bénéficier du taux plein, ils devront travailler jusqu'à tel ou tel âge ?

En réalité le Gouvernement n'a pas le courage de dire aux Français qu'avec le vieillissement de la population, les actifs devront travailler plus longtemps et cotiser plus pour continuer à bénéficier d'une retraite décente.